

Source : <https://www.politis.fr/articles/2018/06/le-gaz-cfc-detruisant-la-couche-dozone-reapparaît-38905/>

Téléchargement 19 06 2018

Le gaz CFC détruisant la couche d'ozone réapparaît mystérieusement

Claude-Marie Vadrot - 1 juin 2018

Des centaines de scientifiques sont à la recherche du ou des pays ayant repris la fabrication et l'utilisation du gaz CFC, interdit depuis 1987 par le protocole de Montréal.

En 1987 a été signé au Canada le protocole de Montréal visant à interdire progressivement l'utilisation, l'importation et l'exportation du CFC, un gaz contribuant à réduire la couche d'ozone qui protège les êtres humains et d'une façon plus générale tous les organismes vivants contre les effets nocifs des ultraviolets (UV) émanant des rayons solaires.

La programmation de la disparition de ce gaz, connu des spécialistes sous le nom de chlorofluorocarbure, a été lancée par 24 pays développés, suivis peu à peu par d'autres nations. Il provenait de son utilisation dans la plupart des bombes aérosols du quotidien et comme réfrigérant. Il a donc progressivement disparu de l'industrie chimique, ce qui a permis la lente reconstitution de la couche d'ozone et d'éviter nombre de conséquences dangereuses liées à l'exposition au soleil : brûlures, cancers et disparition de nombreuses espèces végétales et animales.

Les CFC de retour dans l'atmosphère

Mais, d'après une récente étude parue dans la revue *Nature* et d'après les observations de la NOAA, l'Agence américaine d'observation atmosphérique, et des scientifiques responsables du protocole de Montréal, la constante régression de ce gaz s'est ralentie à partir de la fin de l'année 2012. Depuis, sa présence est redevenue plus importante dans l'atmosphère, avec comme corollaire une nouvelle dégradation de la couche d'ozone, au-dessus des régions polaires mais également au-dessus des régions plus habitées.

Les scientifiques se sont d'abord demandé si les reliquats de ce gaz et de quelques autres également proscrits par le protocole de Montréal n'étaient pas responsables. Ayant éliminé cette hypothèse, ils ont dû se rendre à l'évidence : quelque part dans le monde, un ou plusieurs pays ont repris sa production et son utilisation. Et ce à grande échelle, puisque depuis 2012 les quantités produites auraient atteint une quantité de 13 000 tonnes par an, soit une augmentation de 25%.

Des tricheurs inconnus

Durwood Zaelke, fondateur de l'institut de surveillance du traité de Montréal, explique :

Cela signifie que, quelque part, un ou plusieurs pays sont en train de tricher. Il est évident que ce gaz est à nouveau produit et utilisé, ce qui est d'autant plus surprenant

qu'il existe désormais des alternatives.

Keith Weller, responsable de la communication du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) ajoute que *« si un pays a pris cette responsabilité, il s'agit d'une violation flagrante de la loi internationale et que bien que le protocole n'ait pas prévu de sanctions, il est urgent que les sources de ces émissions soient identifiées et que des négociations soient rapidement menées »*. Durwood Zaelke, lui, vient de faire savoir que l'identification du ou des responsables devrait conduire à des actions plus vigoureuses : *« Nous trouverons le ou les coupables car leur initiative est une insulte envers tous ceux qui depuis trente ans se sont donné du mal pour protéger la planète. »*

Depuis quelques mois, les recherches menées par les scientifiques, qui réclament des moyens aériens pour parvenir à leurs fins, s'orientent vers l'Asie. Des chercheurs pointent aussi le doigt vers les États-Unis et la Russie. Mais ils craignent une nouvelle dégradation de la couche d'ozone avant d'avoir identifié les responsables